

# BIBLIOTHÈQUE DE L'ALCAZAR

## SERVICE DU PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Le Prêt Entre Bibliothèques (PEB) s'adresse aux usagers du réseau des bibliothèques de Marseille (1) et également au réseau des professionnels de bibliothèques françaises et étrangères (2) désireuses d'effectuer ou recevoir des demandes de fourniture de documents (originaux ou reproductions).

### 1 / Le prêt entre bibliothèques (PEB) à destination des usagers

Le prêt entre bibliothèques permet d'obtenir des documents (livres, thèses, photocopies d'articles) qui ne se trouvent pas dans les collections du Réseau des bibliothèques de Marseille, mais dans une autre bibliothèque, en France ou à l'étranger. C'est un service payant.

Toute demande de renseignement concernant ce service est à formuler auprès du département **Biblio-media** de la Bibliothèque de l'Alcazar (3ème étage), du mardi au samedi de 11h à 19h

#### contact

Tel : 04 91 55 36 69  
courriel : [bibliomedia-bmvr@marseille.fr](mailto:bibliomedia-bmvr@marseille.fr)

Adresse postale  
Bibliothèque de l'Alcazar  
département Biblio-media / Prêt entre bibliothèques  
23 rue de la Providence  
13231 Marseille Cedex

#### Fonctionnement et Règlement

Pour effectuer une demande de prêt entre bibliothèques l'utilisateur doit :

- être abonné au réseau des bibliothèques de Marseille et disposer d'une **carte en cours de validité**.
- s'acquitter du coût de la demande : **7€ par document**, paiement uniquement **par chèque** (le prêt entre bibliothèques est limité à 5 demandes de documents simultanées).
- **accepter les conditions de communication et de consultation des documents fixées par la bibliothèque prêteuse :**
  - consultation sur place ou prêt à domicile,
  - possibilité ou non de photocopier le document
  - durée du prêt (peut varier de 15 à 30 jours)

**Attention :** Les périodiques ne s'empruntent pas, la bibliothèque prêteuse peut délivrer des copies partielles

## 2 / Le Prêt Entre Bibliothèques (PEB) à destination des professionnels

Le Réseau des bibliothèques de Marseille participe au Prêt Entre Bibliothèques (PEB) : ce service permet aux professionnels des bibliothèques françaises et étrangères **d'effectuer des demandes de fourniture de documents** (originaux ou reproductions) pour leurs usagers ou les besoins de leurs établissements.

Les bibliothèques **s'engagent à respecter les conditions de communication** fixées par le réseau des bibliothèques de Marseille : consultation sur place ou prêt à domicile, possibilité ou non de photocopier le document, durée de communication (un mois avec une prolongation possible sur demande).

Pour toutes informations contacter directement le service du PEB du mardi au samedi de 11h à 19h :

### contacts

Tel : 04 91 55 36 69  
courriel : [bibliomedia-bmvr@marseille.fr](mailto:bibliomedia-bmvr@marseille.fr)

Adresse postale  
Bibliothèque de l' Alcazar  
département Biblio-media / Prêt entre bibliothèques  
23 rue de la Providence  
13231 Marseille Cedex 1

### Fonctionnement et Règlement

Les documents sont envoyés dans la **limite de 5 demandes simultanées** pour une même bibliothèque.

Le Prêt Entre Bibliothèques est facturé **7 €** par ouvrage pour les transactions effectuées en France et en Europe, et **25 €** par ouvrage hors de la Communauté européenne. La facture est adressée à la bibliothèque emprunteuse en même temps que l'ouvrage.

#### Sont exclus du prêt :

Les documents précieux, édités avant 1900, issus du dépôt légal, les usuels, les périodiques et les documents en trop mauvais état.

#### Reproduction :

Si la BMVR est la seule à posséder un ouvrage exclu du prêt, une copie pourra être proposée au lecteur après l'établissement d'un devis.